

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2021_032B

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	68
Votants	75
Pouvoirs	7

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 19 mars 2021

LE 25 mars 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

POINT COMPLÉMENTAIRE: MODIFICATION DES DÉSIGNATIONS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSE-RIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LE-GAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, Mme FOLGADO, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme LANDON, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme CHABREYROU, M. COLBAC, M. SUDREAU, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. MALLET, M. VIROL, M. SERRE

POUVOIR(S) :

M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. COURNIL
Mme SALINIER donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. GUILLEMOT
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. DELCROS donne pouvoir à Mme DOAT
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS

POINT COMPLÉMENTAIRE: MODIFICATION DES DÉSIGNATIONS D'ORGANISMES EXTERIEURS

Vu le code général de collectivités territoriales.

Considérant que suite à la démission de monsieur Farge de son mandat de maire de Chalagnac et donc de conseiller communautaire, il convient de le remplacer sur les représentations qu'il exerçait au titre du Grand Périgueux dans les organismes extérieurs.

Qu'il est proposé de remplacer monsieur Farge par son successeur monsieur Chansard qui a été élu maire de Chalagnac le 14 mars 2021.

Que Monsieur Chansard remplace donc monsieur Farge dans les organismes suivants :

- Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI) : en tant que représentant titulaire
- Syndicat mixte de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) : en tant que représentant suppléant.
- Syndicat mixte du Pays de L'isle en Périgord : en tant que représentant suppléant.
- Syndicat Mixte Eau Coeur du Périgord : en tant que représentant titulaire.
- Société de HLM Périgordia : en tant que représentant titulaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Désigne monsieur Chansard en lieu et place de monsieur Farge, démissionnaire, en qualité de représentant de l'agglomération du Grand Périgueux dans les organismes définies ci-avant.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 15/04/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 15/04/2021	Périgueux, le 15/04/2021
	<p>Pour le Président et par délégation, Le Vice-Président, Christian LECOMTE</p> 